

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 janvier 2022

VOTE PAR CORRESPONDANCE - (N° 3039)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL1

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le vote par correspondance emporte avec lui un certain nombre d'incertitudes qui peuvent être néfastes à la démocratie.